

RÈGLEMENT JEU-CONCOURS NOËL 2026

1. Le groupement JSIA organise, du 19 octobre au 31 décembre 2026, un jeu gratuit et sans obligation d'achat, dans les magasins du groupement JSIA distribuant le catalogue Noël 2026.
2. Ce jeu est ouvert à tous les enfants de moins de 12 ans au 31 décembre 2026.
3. Pour participer, il faut dessiner sur papier libre un village de Noël animé en s'inspirant de la couverture du catalogue et préciser obligatoirement ses nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse email, n° de téléphone et nom du magasin de jouets participant à l'opération. Ensuite, il faut déposer ce bulletin dans son magasin de jouets avant le 31 décembre 2026. Attention : tout bulletin illisible ou ne contenant pas les informations demandées sera considéré comme nul et de ce fait éliminé.
4. Un tirage au sort national aura lieu en janvier 2027 parmi tous les bulletins recueillis. Un seul gagnant en France métropolitaine pour l'ensemble des magasins JSIA participant à l'opération remportera le premier prix.
5. Le prix est :

UN SÉJOUR POUR 4 PERSONNES À EUROPA-PARK ET RULANTICA D'UNE VALEUR DE 906 €

Le séjour comprend 1 nuit dans l'un des 6 hôtels thématiques 4* et 4* supérieur d'Europa-Park Resort avec petit-déjeuner buffet + 1 jour d'accès à Europa-Park + 1 jour d'accès à Rulantica par personne.
Validité : 1 an à partir de la date d'émission (hors août et octobre ainsi qu'en fonction de la disponibilité hôtelière).
Les coordonnées pour procéder à la réservation seront indiquées sur le bon séjour.
6. En aucun cas, le lot ne sera échangé, notamment contre sa valeur commerciale.
7. Le nom du gagnant du prix sera affiché sur le site internet www.jsia.fr et dans le magasin dans lequel le gagnant aura participé. Il pourra être communiqué gratuitement à toute personne en faisant la demande par écrit à l'adresse du jeu. Le lot sera remis, en main propre ou par courrier, à une date qui sera précisée au gagnant et restera acquis à la société organisatrice s'il n'a pas été retiré au 28 février 2027.
8. Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise le groupement JSIA à utiliser ses nom, prénom et sa ville dans toute manifestation publi-promotionnelle pour le groupement de magasins, dans tous les magasins du réseau et sur leurs réseaux sociaux, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.
9. Le règlement est affiché/consultable en magasin. Il peut être adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande par écrit à l'adresse du jeu.

10. Le groupement JSIA se réserve le droit d'annuler ou de modifier sans préavis l'organisation de ce jeu.

11. Loi Informatique et Liberté : conformément aux dispositions de la Loi 78-17 du 6/01/1978, il est précisé que ce jeu ne comporte aucun caractère obligatoire et que les réponses sont facultatives, le défaut de réponse n'entraînant aucune conséquence. Les informations transmises par chaque participant ne feront l'objet d'aucune autre exploitation interne ou externe au groupement JSIA. Conformément aux dispositions de la Loi, toute personne justifiant de son identité peut disposer d'un droit d'accès et de rectification aux informations la concernant en s'adressant à l'adresse du jeu : JSIA – WDK Groupe Partner - Node Park Touraine - 90 rue Guglielmo Marconi - 37310 Tauxigny.



Un groupement de WDK Groupe Partner

Node Park Touraine - 90 rue Guglielmo Marconi - 37310 Tauxigny - France - Tél : +33 (0)2 47 43 80 68 - www.wdkpartner.com

SAS AU CAPITAL DE 10 600 000 EUROS - RCS TOURS B 839 796 679 - SIRET : 839 796 679 00018 - N° DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR28 839 796 679 - CODE APE : 4649Z